

rents théoriques qui demeurent et présidaient à l'existence de ROUGE.

Dans ces conditions, le développement de la Ligue favorisera le développement de l'unification des révolutionnaires.

B — COMMENT LA LIGUE

I — UN CONGRÈS POUR UNE ORGANISATION DES CELLULES ROUGES

Les cellules rouges actuelles ne sont pas la juxtaposition ou l'association de deux éléments (la vieille et la jeune maisons), la IV^e et notre courant. *Elle est la fusion de fait de ces deux éléments par accord programmatique et pratique intégral.*

Ceci ne signifie pas qu'une série de débats ne puisse être menés à propos de questions stratégiques fondamentales, telles que l'entrisme, dont un bilan critique doit être présenté à ce Comité de Lecteurs. Mais la résolution de ces débats n'est pas à priori tranchée par la position géographique de tel camarade rouge ou de tel autre. La ligne de partage et d'appréciation passe dans ce cas comme dans tous les autres entre *tous les membres* des cellules rouges.

Même la question de l'Internationale doit se concevoir dans cette optique : à propos de l'internationalisme des tendances peuvent se constituer et se remanier au fur et à mesure de la discussion. Pas une tendance mais des tendances avec tous les droits et devoirs de tendances (écriture et circulation des textes et de leurs auteurs, réunions, etc.).

Le Congrès de la Ligue doit donc être un *Congrès unique des cellules rouges.*

Ce Congrès discute de tous les problèmes actuels de notre courant : bilan, perspectives, affiliation internationale, etc. Ses militants y interviennent à part absolument égale, et leurs divergences d'opinion sont les divergences de militants d'une même organisation, dont l'expérience est commune et leur sert à déterminer des avis différents sur toute question stratégique et théorique d'importance pour la construction du Parti révolutionnaire et de l'Internationale.

II — MODALITES D'ORGANISATION

1) Le droit d'expression des tendances dans la discussion n'est pas limité. Le Secrétariat de Rédaction veille à l'application de la démocratie dans le débat en assurant la diffusion nationale des textes.

Le droit de circulation des camarades est assuré de la même façon sous son contrôle.

2) Les délégués au Congrès sont élus sur la base de 1 délégué par tranche de 5 camarades par cellule.